"Les Mousquetaires" vont enfin abandonner la pêche et la commercialisation de poissons d'eaux profondes

Le groupement des Mousquetaires vient d'annoncer que sa flotte de pêche, la « Scapêche », cessera progressivement, d'ici 2025, de pêcher des espèces de poissons qui vivent en eaux profondes et que les magasins du groupe n'en commercialiseront plus à la même échéance. Une excellente nouvelle qui devrait clore l'indignation et la polémique engendrés par des pratiques irresponsables.

Après des années de débats et de conflits entre les organisations de défense de l'environnement et le groupe "Les Mousquetaires" qui exploite la flotte du groupe Intermarché (Scapêche), ces derniers viennent d'annoncer dans un communiqué qu'ils allaient renoncer progressivement à la pêche au chalut des espèces de grands fonds[1], particulièrement destructrice pour la vie marine et les grands fonds.

"Après avoir cessé le 1er janvier 2015 le chalutage de grands fonds en limitant volontairement sa profondeur de pêche à 800 mètres – La Scapêche reste à ce jour le seul armement en Europe à appliquer cette mesure préventive sans qu'il existe encore de contraintes règlementaires – aujourd'hui, Agromousquetaires grâce au plan « pêche durable 2025 »[2] prend l'engagement d'aller encore plus loin et s'engage à sortir d'ici maximum dix ans de la pêche au chalut des espèces de grands fonds. L'arrêt de la pêche et de la commercialisation sera progressif sur cette période, avec l'objectif d'un arrêt complet en 2025." indique le *communiqué d'Agromousquetaires*, le Groupement des Mousquetaires.

Les Mousquetaires visent la pêche "côtière et artisanale"

Pour compenser cette perte d'activité, qui bien que non rentable était *largement subventionnée*, la flotte des Mousquetaires va se développer dans "la pêche côtière et artisanale". Une évolution déjà amorcée depuis plusieurs années puisque le groupement rappelle qu'en 2015, "les espèces de grands fonds représentaient 16 % du total des prises, contre 41 % en 2005". En effet, "depuis 2008, la filière Mer des Mousquetaires diversifie ses activités en tissant des liens avec la pêcherie artisanale : des petits bolincheurs d'une quinzaine de mètres ciblant la sardine, des caseyeurs pêchant le crabe, ou encore des palangriers pêchant à la ligne. Le plan « pêche durable 2025 » a d'ores et déjà commencé avec la conversion vers des navires moins polluants, plus petits, et plus sûrs pour les marins."

Selon *l'association BLOOM*, qui lutte depuis 2005 contre la pêche en eaux profondes, "ce changement de cap à 180 degrés fait suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante consciente des grands enjeux environnementaux au sein du Groupement les Mousquetaires et à une mobilisation citoyenne extraordinaire en 2013 et 2014 contre le chalutage profond : *près de 900 000 citoyens ont signé la pétition de BLOOM* contre cette méthode de pêche destructive, un record dans l'histoire des mobilisations environnementales en France, dépassant même le Pacte écologique de Nicolas Hulot, pourtant une référence en la matière. L'expression claire du rejet par les Français de la pêche en eaux profondes avait encouragé le groupe Intermarché à négocier avec BLOOM pour que leurs navires cessent, dès janvier 2015, de pêcher au-delà de 800 mètres de profondeur. La décision de la flotte d'Intermarché précédait en cela tout forme de contrainte réglementaire, nationale ou européenne.

« *Sortir définitivement de la pêche profonde est une décision majeure pour Intermarché et les autres marques du groupe* » commente Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM. « *En agissant ainsi, le groupement les Mousquetaires va imprimer une marque profonde sur le secteur de la pêche et renouer la confiance avec le public qui ne veut plus participer indirectement à des pratiques détruisant la nature et les équilibres humains. Ces temps-là appartiennent au passé, et les Mousquetaires montrent qu'ils ont compris les deux principaux enjeux des marques : honorer la*

confiance de leurs clients et prendre toute la mesure de leur responsabilité sociale et environnementale. Chapeau bas ! » félicite la présidente de BLOOM au nom de son équipe.

Une décision qui devrait peser sur la politique européenne

"La première décision d'Intermarché d'arrêter la pêche au chalut au-delà de 800 mètres avait influencé l'ensemble des négociations sur le règlement européen encadrant la pêche en eaux profondes : le Conseil de l'Union européenne avait ainsi arrêté sa position en novembre dernier en y réintroduisant le principe de l'interdiction du chalutage profond au-delà du seuil de 800 mètres déterminé par Intermarché avec BLOOM. La France avait alors clairement annoncé son soutien à cette position.

L'annonce d'Intermarché peut insuffler l'ambition qui fait actuellement défaut aux négociations finales de Trilogue à Bruxelles. Celles-ci achoppent non pas sur le principe de l'interdiction du chalutage profond, d'ores et déjà accepté par les parties prenantes comme une évidence historique, mais sur le champ d'application du règlement : les eaux internationales ont été retirées par le Conseil qui limite la zone d'application aux seules eaux européennes (dans la limite des 200 miles nautiques) alors que les positions du Parlement et de la Commission européenne intégraient initialement toutes les eaux internationales de l'Atlantique Nord-Est en plus des eaux européennes. Or les flottes espagnoles pêchent principalement en eaux internationales donc si l'Union européenne accepte de limiter le champ d'application aux eaux communautaires, cela reviendrait ni plus ni moins à exempter l'Espagne de toute contrainte règlementaire." explique l'association BLOOM. « *Ce serait le comble* » conclut Claire Nouvian « *que les Français, sous l'impulsion d'Intermarché, montrent le bon exemple et que l'armada industrielle espagnole sorte gagnante de la négociation ! Nous comptons sur la France pour défendre l'engagement de ses flottes sur la voie de la pêche durable et empêcher qu'un avantage concurrentiel aussi contraire à l'esprit de l'Union européenne soit donné à l'Espagne* ».

Dans tous les cas, cette bonne nouvelle s'inscrit dans l'aspiration grandissante des consommateurs à manger plus sainement tout en respectant les ressources, de plus en plus limitées, qui sont offertes par notre support de vie. Rappelons que la pêche mène les stocks de poissons au bord de l'effondrement. Ainsi, 70 % des espèces de poissons sont surexploitées par plus de 4 millions de bateaux de pêche qui prélèvent selon un rythme 3 fois plus élevé que celui qui serait acceptable pour que les espèces se renouvellent...

L'abandon de la pêche profonde en France est un signal fort pour l'Europe mais encore une goutte d'eau dans les efforts à consentir au niveau mondial. Notes

1. Il s'agit principalement du sabre noir, lingue bleue, grenadier de roche.2. Ce plan de progrès intitulé « pêche durable 2025 », qui nécessitera un investissement de 50 millions d'euros dans toute la filière pêche du groupement, a été élaboré en

concertation avec BLOOM via le cabinet de développement durable Synergence (désormais « Deloitte Développement Durable »).